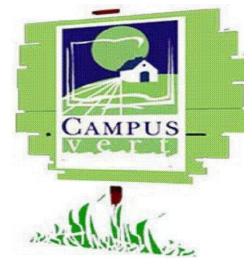


PENSE BÊTE DESTINÉE AUX ÉTUDIANTS

Il est rappelé au locataire qui va bientôt quitter les lieux de respecter les instructions suivantes :



- Laisser propre les lieux : cuisine, salon, salle de bains, WC, chambre.
- Vérifier l'état de vos poubelles (à vider et laver avant départ définitif)
- Rendre les clefs de votre logement et la clé de la boîte aux lettres
- Donner votre nouvelle adresse à votre propriétaire afin qu'il puisse vous renvoyer votre courrier si le changement d'adresse n'a pas été effectué
- Vérifier la propreté de la vaisselle, du frigo, du micro ondes mise à votre disposition
- Vérifier à remettre en place les rideaux et meubles que vous n'auriez pas utilisés
- Débarrasser les débris ou cartons laissés à votre place de parking
- Vérifier le bon fonctionnement des ampoules et si défectueuses voire pour un remplacement de celle(s)-ci.

Tout ceci sous peine de facture et déduction de votre caution.

Nous vous laissons le choix entre le nettoyage par vous-même ou par l'intermédiaire d'une femme de ménage. Ce service vous sera facturé et déduit de votre caution.